



Session ordinaire 2020-2021

JS,NL/PG,CE,LW

P.V. PETI 23
P.V. SASP 59
P.V. ENEJER 25

Commission des Pétitions

Commission de la Santé et des Sports

Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Procès-verbal de la réunion du 01 juin 2021

Ordre du jour :

1. Débat public sur la pétition 1811 - Recht op ee BAC +3 fir d'Infirmierstudenten (LTPS-Formatioun attraktiv maachen) / Droit à un BAC +3 pour les étudiants Infirmiers (LTPS-rendre la formation attractive)
2. Conclusions des comissions

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, remplaçant M. André Bauler, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Gilles Baum, Mme Francine Closener, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Josée Lorsché, Mme Nathalie Oberweis, membres de la Commission de la Santé et des Sports

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fred Keup, Mme Josée Lorsché, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la

Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

M. Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Léon Diederich, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Tom Muller, M. Romain Nehs, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Théo Duhamel, Mme Nora Back, Mme Anne-Marie Hanff, M. Gilles Evrard, Mme Tina Koch, Mme Yvonne Kremer, pétitionnaires

M. Laurent Besch, M. Noah Louis, Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. André Bauler, M. Emile Eicher, M. Marc Goergen, Mme Octavie Modert, membres de la Commission des Pétitions

Mme Cécile Hemmen, M. Georges Mischo, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Nancy Arendt, Présidente de la Commission des Pétitions

*

- 1. Débat public sur la pétition 1811 - Recht op ee BAC +3 fir d'Infirmierstudenten (LTPS-Formatioun attraktiv maachen) / Droit à un BAC +3 pour les étudiants Infirmiers (LTPS-rendre la formation attractive)**

Allocution de Monsieur le Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Fernand Etgen, souhaite la bienvenue aux pétitionnaires, aux membres du gouvernement, aux députés ainsi qu'aux spectateurs et téléspectateurs qui suivent le présent débat public. L'orateur rappelle que la pétition 1811 a rassemblé 4.891 signatures qui ont été validées par les services de la Chambre. Monsieur le Président se réfère ensuite à l'objet de la pétition, qui demande de revaloriser la formation des infirmiers. L'orateur constate que les

citoyens ont pu se rendre compte lors de la pandémie de la grande importance que revêtent les métiers de soins et de santé. Selon Monsieur le Président, il est indispensable de disposer d'infirmiers qui justifient d'une bonne formation.

Allocution de Madame la Présidente de la Commission des Pétitions

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt, remercie Monsieur le Président de la Chambre des Députés qui est toujours disponible pour assister aux débats publics relatifs aux pétitions publiques. L'oratrice souhaite encore la bienvenue à Monsieur Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission de la Santé et des Sports et à Monsieur Gilles Baum, Président de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'oratrice remercie aussi les membres du gouvernement, qui ont répondu présent à la sollicitation de la part du premier pouvoir.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux pétitionnaires et déplore qu'un expert suisse n'ait pu les assister en direct au débat en raison des difficultés techniques y liées. Madame la Présidente résume l'objet de la pétition 1811. Celle-ci demande une formation améliorée pour les infirmiers et les infirmières qui devrait se situer à un niveau BAC + 3 en vue de rendre plus attractif le métier de l'infirmier. L'oratrice évoque l'importance d'infirmiers bien formés, ce que la pandémie a en effet démontré au cours des derniers mois. Elle constate que la situation aurait été difficile si le Grand-Duché n'avait pas eu la possibilité de faire appel à des infirmiers frontaliers. L'oratrice signale que le pétitionnaire s'étonne du fait que les infirmiers en formation ne sont pas rémunérés pendant leurs stages. Madame la Présidente félicite les pétitionnaires dont la pétition avait très rapidement dépassé le seuil des 4.500 signatures pour obtenir un débat public. Elle rappelle qu'une autre pétition avait comme objet la valorisation des métiers de soins par le biais du paiement d'une prime unique. Des *hearings* avec l'ensemble des associations des professionnels de soins et de santé ainsi qu'avec les partenaires sociaux sont à présent organisés par la Chambre des Députés pour donner suite à ces revendications.

L'oratrice signale encore que la présente pétition a obtenu un soutien de la part de différentes organisations qui manifestent devant le Cercle au moment où a lieu le présent débat public.

Avant d'expliquer le déroulement du débat, Madame la Présidente de la Commission des Pétitions signale qu'elle veillera à ce que les interventions soient politiquement neutres.

Intervention des pétitionnaires

Intervention de Monsieur Théo Duhamel, initiateur de la pétition 1811

L'initiateur de la pétition publique 1811, Monsieur Théo Duhamel, poursuit ses études d'infirmier en deuxième année BTS. Il explique que le dépôt de la pétition est le fruit de sa propre initiative. L'objectif principal de sa démarche étant une meilleure reconnaissance de la formation des infirmiers. L'orateur signale avoir mis sur pied un comité des étudiants infirmiers au sein du Lycée technique pour professions de santé (LTSP). L'orateur représente ce comité. Il estime qu'il était temps que les étudiants prennent eux-mêmes en main la défense de leurs intérêts, car il s'agit d'assurer leur propre avenir. Monsieur le pétitionnaire est outré s'il entend dire que les étudiants en

BTS ne seraient pas capables de mener des études au niveau d'un bachelor. Il pense au contraire que les étudiants du BTS infirmiers fournissent un effort très considérable du fait qu'ils absolvent une deuxième et une première générale en soins infirmiers, un défi bien plus exigeant qu'un simple diplôme de fin d'études général.

L'orateur signale que les étudiants infirmiers ne désirent pas faire leur classe terminale au lycée en parallèle à l'apprentissage d'un métier. C'est la raison pour laquelle le BTS n'est pas la formation adéquate, estime l'orateur. Le pétitionnaire précise que les étudiants désirent d'abord terminer leurs études au lycée et ensuite poursuivre une formation de trois années pour apprendre le métier d'infirmier. Une telle formation leur devrait permettre de se concentrer à 100 pour cent sur l'apprentissage de leur futur métier sans devoir écrire entretemps des examens pour réussir les fins d'études secondaires. L'orateur constate qu'à l'heure actuelle, l'apprentissage du métier d'infirmier dans le cadre de la formation BTS ne laisse que deux années pour apprendre l'entièreté de ce métier. L'orateur estime que seule une formation de niveau bachelor permettrait de bénéficier d'une année de plus pour apprendre le métier. Une meilleure qualité de la formation en résulterait automatiquement.

De plus, des études de niveau bachelor mènent à de nombreuses autres possibilités permettant de prolonger ses études. Une spécialisation au niveau d'une formation de type master deviendrait ainsi possible, alors que le BTS constitue un véritable obstacle pour ceux qui voudraient se spécialiser, explique le pétitionnaire. L'orateur voudrait lui-même continuer ses études en y ajoutant une spécialisation et il veut que celle-ci soit reconnue selon l'accord de Bologne comme une formation de type master et non pas comme un BTS spécialisé, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Monsieur le pétitionnaire signale que les étudiants à l'origine du comité des étudiants infirmiers ont lancé un sondage parmi les élèves et étudiants du LTPS. Il en résulte que 96 pour cent des étudiants auraient choisi de poursuivre des études de type bachelor s'ils en avaient eu la possibilité. Les jeunes qui s'engagent dans la voie du métier de l'infirmier et de l'infirmière sont dès lors disposés à choisir la meilleure formation possible pour l'apprentissage de ce métier. Cela démontre une fois de plus, selon l'orateur, que le maintien de la formation de type BTS est insensée.

Intervention de Monsieur Gilles Evrard

Le pétitionnaire, président de l'Association des enseignants de professions de santé (ALEPS), rappelle que son organisation revendique déjà depuis 2001 une structuration cohérente des formations destinées aux professions de santé. L'orateur déplore que son association ait pris connaissance par voie de presse et à la suite d'un communiqué de presse du gouvernement des intentions de réforme gouvernementales¹, alors que

¹ Réforme de l'exercice et des formations de certaines catégories de professions de santé, approuvée en ses grandes lignes par le Gouvernement en conseil, le 30 avril 2021, présenté par les ministres de l'Enseignement supérieur, de la Famille et de la Santé, en date du 3 mai 2021 :

(extrait du site web du ministère de la Santé) : « (...) La formation des professions de santé au Luxembourg est réorganisée pour offrir un parcours progressif et cohérent qui mène à plusieurs niveaux de qualification.

La structuration par paliers et la facilitation des passerelles garantissent une progression flexible tout en assurant une formation de qualité, allant de la section de l'infirmier de l'enseignement secondaire au diplôme de bachelor.

En résumé, les formations nouvellement créées à l'Université de Luxembourg comprennent:

son organisation rassemble les enseignants qui travaillent au quotidien dans la formation des futures infirmières et infirmiers. L'orateur estime qu'un système de trois classes pour organiser la formation des infirmiers au Grand-Duché revient à un bricolage à la sauce luxembourgeoise. Cela n'existe nulle part à l'étranger et le pétitionnaire craint que l'approche proposée par le gouvernement ne mène finalement à une situation chaotique qui ne permettra ni aux étudiants ni aux enseignants de s'y retrouver.

Le pétitionnaire pose une série de questions : quelles seront les différences entre les programmes d'enseignement et quelles seront les attributions pour les trois catégories d'infirmiers ? Comment le terrain est censé gérer cet état des choses ? Comment un infirmier-chef pourra planifier le travail s'il existe trois catégories différentes d'infirmiers ? Quelles sont les ressources en personnel nécessaires pour assurer ces formations, alors qu'il y a déjà un manque de personnel enseignant. Comment orienter les jeunes à travers les formations proposées par le gouvernement ?

L'orateur souligne ensuite les revendications de son organisation, l'ALEPS : l'association revendique pour les futurs infirmiers une seule formation cohérente, menant à un diplôme de niveau bachelor. L'ALEPS revendique encore que les spécialisations ainsi que le métier des sages-femmes puissent bénéficier d'une formation de type master.

1. un programme de bachelor de l'infirmier de soins généraux

Lancé à partir de l'année académique 2023/2024, il aura une durée de trois années et sera accessible aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires.

2. quatre programmes de bachelor «Infirmier spécialisé» (180 ECTS) dans les quatre spécialités suivantes: assistant technique médical de chirurgie, infirmier en anesthésie et réanimation, infirmier en pédiatrie et infirmier psychiatrique

Lancés à partir de l'année académique 2022/2023 ou 2023/2024, ils seront accessibles aux détenteurs d'un BTS Infirmier en soins généraux et à toute autre personne détentrice d'un diplôme reconnu d'infirmier en soins généraux.

3. deux programmes de bachelor pour les formations de la sage-femme et de l'assistant technique médical de radiologie

Lancés à partir de l'année académique 2023/2024, ils seront accessibles aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires.

Par ailleurs est visée la mise en place d'un programme de bachelor de l'infirmier «plus». Celui-ci comportera une formation de trois années d'études menant au diplôme d'infirmier en soins généraux, suivie d'une formation d'une année d'études menant au diplôme d'infirmier «plus». Cette nouvelle formation comportera des attributions supplémentaires plus poussées répondant à une demande croissante en soins infirmiers hautement spécialisés.

(...)

La réorganisation du parcours de formation des professionnels de santé relevant de l'enseignement supérieur sera soumise à une évaluation en 2028. À ce moment, la nécessité de mettre en place de nouveaux profils (technicien en soins de santé, infirmier en pratique avancée de niveau master) sera également analysée.(...)

L'orateur revendique surtout que la formation de type BTS pour les infirmiers soit supprimée à l'horizon 2024, faute de quoi, il faudrait s'attendre à une situation chaotique.

Finalement, l'orateur revendique qu'une réforme cohérente de la formation pour les métiers de santé soit développée de concert avec les concernés.

Le pétitionnaire n'admet pas qu'une réforme soit définie au niveau d'un comité interministériel au sein duquel personne justifiant d'une autorisation d'exercer en tant que professionnel de la santé n'est présent. Il y va, selon l'orateur, de l'avenir du secteur des soins au Luxembourg.

Par ailleurs, l'orateur souhaite la transformation du LTPS en une École nationale pour professions de santé du Luxembourg, qui, de concert avec l'Université du Luxembourg, serait appelée à développer les nouvelles formations.

Une large campagne de sensibilisation devrait avoir lieu dès que la réforme est définie, en vue d'attirer un maximum de jeunes gens vers le secteur santé et soins, car ce secteur a besoin de recruter des jeunes, constate l'orateur.

Intervention de Madame Anne-Marie Hanff

Madame la pétitionnaire, présidente de l'Association nationale des infirmières et infirmiers du Luxembourg (ANIL), estime que les compétences requises de la part des infirmières et infirmiers sont trop souvent réduites sur l'exigence d'être gentil et avenant. L'oratrice souligne encore que le métier de l'infirmier n'est pas une vocation, ni Dieu ni personne n'ayant investi un infirmier d'une quelconque mission. La pétitionnaire évoque un récent film cinématographique pour souligner que les infirmiers sont très souvent confrontés à des personnes souffrant de déficiences cognitives. L'oratrice conclut qu'il y a un grand besoin de disposer de jeunes gens bien formés pour répondre aux défis auxquels les infirmiers doivent régulièrement faire face. La pétitionnaire souligne encore à l'aide d'un exemple qu'il y a lieu d'assurer en permanence une bonne qualité de soins auprès des patients afin d'éviter qu'il n'y ait des situations où le délire d'un patient devienne rapidement ingérable. Madame la pétitionnaire souligne que l'argent investi dans une bonne qualité des prestations de soins est de l'argent bien investi et permet d'éviter des frais supplémentaires générés par des situations de prise en charge lacuneuse.

La pétitionnaire salue le fait que le gouvernement s'est maintenant penché sur la réforme des métiers de santé. Elle rappelle que les discussions y relatives sont déjà menées depuis 25 ans et ne sont pas des discussions faciles. L'oratrice estime qu'il faut maintenant le courage nécessaire aux responsables politiques pour prendre les décisions appropriées, pour introduire une formation de niveau bachelor et pour mener à bien cette réforme de concert avec les concernés. L'oratrice se prononce en faveur d'une date rapprochée pour l'abandon de la formation BTS.

Intervention de Madame Tina Koch

Madame Tina Koch, infirmière, explique que le secteur de la santé et des soins se caractérise aujourd'hui par l'existence simultanée de différentes professions qui ont des attributions distinctes. Il s'agit d'une coexistence de professionnels ayant différents diplômes et différentes compétences alors qu'ils doivent en partie remplir les mêmes tâches. L'oratrice souligne que les jeunes qui débutent leur formation dans ces métiers sont particulièrement éprouvés lorsqu'ils doivent faire face à des situations de désarroi ou de délire des patients.

L'oratrice décrit certains défis réels. Ainsi, elle constate qu'il est important de recourir à

des pratiques de soins alternatives à la fixation des patients. Elle demande encore ce qu'une jeune infirmière, qui ne peut pas vérifier l'état des poumons, peut faire autrement que d'appeler les secours si son patient n'arrive plus à respirer convenablement au courant de la nuit.

L'oratrice qualifie ces situations de dangereuses et elle pense que ce genre de défis amène beaucoup de jeunes à quitter le métier. L'oratrice est convaincue que c'est à ce niveau qu'une formation interdisciplinaire fait défaut et que le législateur devrait commencer à régler les situations. Elle plaide en faveur d'une formation interdisciplinaire de niveau bachelor.

Il importe à l'oratrice que les différents métiers soient précisément définis, qu'ils soient ajustés de manière cohérente les uns par rapport aux autres, de sorte que chacun connaisse précisément ses responsabilités.

L'oratrice explique encore qu'il existe déjà aujourd'hui bon nombre d'infirmiers spécialisés sur le terrain, comme par exemple l'infirmier-hygiéniste, dont personne ne remet en question l'importance au vu de ce que le secteur vient de vivre avec la lutte contre la pandémie de Covid-19. Il existe encore d'autres domaines de spécialisation, comme notamment en matière de soins palliatifs, de soins des plaies ou en diabétique. Tous ces infirmiers spécialisés sont obligés de faire leurs études à l'étranger, déplore l'oratrice. Or, les écoles étrangères n'acceptent pas toujours le diplôme luxembourgeois et demandent expressément un diplôme de niveau bachelor avant de dispenser des formations spécialisées. L'oratrice déplore aussi que les jeunes qui ont suivi une spécialisation à l'étranger ne bénéficient pas toujours de la reconnaissance de leurs diplômes au Luxembourg.

L'oratrice demande que ces infirmiers spécialisés soient mieux valorisés.

Elle demande que, à partir d'un diplôme de niveau bachelor, tout un chacun qui le désire devrait pouvoir suivre une spécialisation, et particulièrement les professionnels actuels et les étudiants en cours de formation. L'oratrice demande qu'il y ait une offre de formation en ligne permettant l'apprentissage d'une spécialisation sans quitter le métier et sans passer deux années supplémentaires dans les bancs d'école.

Pour que ces revendications puissent être réalisées, il faut, selon l'oratrice, qu'il y ait un véritable dialogue social, associant tous les acteurs du terrain.

Intervention de Madame Nora Back

Madame Nora Back, présidente de la Chambre des Salariés (CSL) et du syndicat OGBL, signale qu'en marge du présent débat public, l'ensemble des acteurs du terrain s'est réuni devant le Cercle parce qu'il n'y a eu aucune discussion avec eux sur la réforme présentée par le gouvernement. Ils ont été mis devant un fait accompli, sans aucune consultation au préalable, souligne la présidente de la CSL. Le projet qui vient d'être présenté est un diktat qui apprend aux concernés quel sera leur avenir professionnel et quel avenir attend les jeunes qui décident d'entamer une formation d'infirmier. En raison du manque de concertation avec les concernés, l'oratrice qualifie la réforme envisagée de chaotique. Elle estime qu'une réforme ne peut réussir que si elle est fondée sur un modèle cohérent et si elle est bien structurée.

La présidente de la CSL pense que la réforme passe à côté de trois objectifs :

1. tous les acteurs ont mis en garde devant la multiplication de différentes catégories d'infirmiers. Or, tel est le risque si le projet gouvernemental verrait le jour. Comment concilier en pratique les infirmiers ayant un diplôme de niveau BTS, un diplôme de type bachelor ainsi qu'un bachelor spécialisé, demande

- l'oratrice, tout en rappelant qu'ils travaillent tous ensemble et ont tous les mêmes attributions. L'oratrice pense qu'une telle situation est insensée ;
2. une réforme doit tenir compte de tous les métiers du secteur, or, il n'est pas concevable de quelle manière les professions existantes se reconnaissent dans le nouveau concept. Où se situent les aides-soignants, les aide socio-familiales, les auxiliaires de vie par rapport aux infirmiers qui passent par les nouvelles formations ? L'actuel projet n'apporte pas d'amélioration et ne constitue pas non plus une valorisation des professions concernées. Il s'agit d'un bricolage qui ne mérite pas d'être qualifié de réforme, estime l'oratrice ;
 3. la formation des infirmiers spécialisés devrait être fondée sur une formation d'infirmier. Toutefois, le projet gouvernemental prévoit de les classer sur un pied d'égalité. Or, c'est particulièrement au niveau des spécialisations que se fait sentir la pénurie de main d'œuvre à laquelle doit faire face le secteur. La réforme telle que prévue ne va pas motiver les jeunes à choisir une spécialisation, craint l'oratrice.

La pandémie a montré l'importance de disposer d'une main d'œuvre suffisante et bien formée. L'oratrice rappelle l'inquiétude qui régnait lorsqu'il a été question de fermer les frontières vers le Grand-Duché. L'actuel projet est à revoir, ensemble avec les acteurs du terrain, afin de mener à une réforme de qualité.

L'oratrice salue la possibilité qui lui est donnée en tant que présidente de la CSL de soutenir le pétitionnaire Théo Duhamel dans son initiative et de pouvoir s'exprimer dans le cadre du présent débat public.

Elle conclut que le sujet de la pétition 1811 concerne tout un chacun et elle signale qu'elle est disposée à mener une discussion au sujet d'une réforme de qualité.

Intervention de Madame Yvonne Kremer

Madame Yvonne Kremer peut se prévaloir d'une expérience professionnelle de plus de 40 années, dont onze années en charge de la direction des soins d'un hôpital. L'oratrice signale qu'il a déjà fallu faire face à des crises à l'époque et qu'une des réponses était le recrutement massif de personnel qualifié en provenance de l'étranger. L'oratrice met en exergue que les problèmes d'intégration rencontrés dans de telles situations n'avaient pas exclusivement trait aux défis linguistiques, mais concernaient aussi des irritations nées en raison d'un niveau de qualification distinct entre le personnel autochtone et le personnel frontalier. En Belgique et en France, les infirmiers étaient déjà formés au niveau BAC + 3 (aujourd'hui ils le sont au niveau BAC + 4). En tant que directrice des soins, l'oratrice veillait à confirmer aux infirmières et infirmiers luxembourgeois qu'ils ne sont pas des infirmiers de second choix. L'oratrice a l'impression que le risque de telles tensions redevient une réalité si le projet gouvernemental était poursuivi et aboutirait à trois catégories distinctes d'infirmiers.

Forte de son expérience, l'oratrice estime qu'en pratique, notamment pour établir les plans horaires, une telle situation deviendrait un véritable désastre. Au lieu de disposer d'une unité de professionnels, œuvrant tous dans la même direction, on n'aurait que des perdants.

Par ailleurs, l'oratrice rend attentif au manque de cadres luxembourgeois parmi le personnel soignant. Elle estime qu'il est temps de créer une voie de formation permettant aux luxembourgeois qui s'intéressent à cette carrière d'avancer dans des postes de responsabilité.

L'oratrice attire encore l'attention sur la situation difficile vécue par des jeunes étudiants de 17 ans, qui dans le cadre de leur formation BTS sont déjà confrontés très

tôt avec les questions de vie et de mort et la souffrance des patients, mais qui ne disposent pas encore d'un vécu et d'une maturité suffisants pour y faire face. L'oratrice estime que le secteur a besoin de jeunes adultes, ayant laissé derrière eux les problèmes de l'adolescence, pour assurer professionnellement les problèmes rencontrés au quotidien sur le terrain. L'oratrice souligne que l'on a besoin de disposer de véritables professionnels et qu'il ne suffit pas d'être agréables. Cela présuppose un niveau suffisamment développé de connaissances et de compétences.

Échange de vues entre les Députés et les pétitionnaires

Madame la Députée Martine Hansen remercie les pétitionnaires et les professionnels du secteur santé et soins pour la motivation avec laquelle ils exercent leur métier.

L'oratrice demande combien de jeunes entament au cours d'une année une formation d'infirmier et combien terminent leurs études avec un diplôme.

Madame la Députée demande à l'adresse des Ministres Claude Meisch et Paulette Lenert qu'ils renvoient leur projet de loi en cherchant le dialogue avec les concernés. Ceux-ci n'ont pas été consultés auparavant, tel que semble le démontrer un courrier récent de la Chambre des Salariés. Or, il ressort des interventions des pétitionnaires que les concernés sont prêts au dialogue et s'y attendent de la part du gouvernement.

Madame la Députée Francine Closener signale que son parti est en faveur de l'introduction d'une formation de niveau bachelor pour les infirmiers, mais elle signale aussi qu'il y a un certain nombre de questions pratiques à soulever dans un pareil cas. L'oratrice demande d'abord si elle a bien compris que les détenteurs d'un BTS sont moins bien vus de leur employeur que les détenteurs étrangers d'un bachelor. Elle demande ensuite comment les pétitionnaires entendent le fonctionnement sur le terrain si l'on demande que tout un chacun reçoit une formation de type bachelor, alors qu'il subsiste des infirmiers avec des diplômes BTS qui n'ont peut-être ni l'envie, ni l'intention d'entamer une formation supplémentaire. Madame la Députée poursuit en supposant qu'il y a éventuellement des jeunes qui ne veulent pas poursuivre des études de type universitaire, ce qui aurait alors comme conséquence que des candidats potentiels pour le métier d'infirmier risquent de s'en détourner. Auquel cas, un renforcement de la pénurie en main d'œuvre dans le secteur pourrait en être la conséquence. L'oratrice demande si les pétitionnaires peuvent envisager que le secteur hospitalier emploie exclusivement des infirmiers de niveau bachelor, alors que les maisons de soins et de retraite emploient exclusivement des infirmiers détenteurs d'un BTS. Pour sa part, l'oratrice ne peut concevoir une telle situation, ne fut-ce en raison des changements que les infirmiers voudraient faire au cours de leur carrière professionnelle.

Le pétitionnaire Gilles Evrard signale qu'il y a eu une grande fluctuation au niveau du nombre d'étudiants au LTPS au cours des dernières années, en raison d'un agencement peu judicieux des parcours de formation. Après une adaptation de ces parcours, on en est arrivé à une situation qui permet de retrouver des étudiants motivés dans le contexte de la formation BTS. Toutefois, l'orateur se doit de signaler que le nombre d'étudiants s'est réduit au cours de l'année de 10 à 15 pour cent et il estime que le BTS n'est pas un modèle attractif. L'orateur cite l'exemple d'une étudiante en première C qui voudrait poursuivre une formation d'infirmier. Elle est à l'heure actuelle obligée de se réinscrire d'abord en deuxième générale, c'est-à-dire de régresser de deux années pour ensuite pouvoir entamer une formation de quatre années d'infirmier.

Quant à la question soulevée par Madame la Députée Francine Closener en relation avec le pourvoi d'infirmiers de niveau bachelor pour les hôpitaux et de niveau BTS pour les CIPA, l'orateur réfute une telle idée. Il souligne à ce propos que justement la complexité de la morbidité et l'absence de médecins sur les lieux ne tolère pas que les maisons de soins et de retraite ne puissent pas bénéficier des infirmiers les mieux formés.

Madame la pétitionnaire Yvonne Kremer ajoute que depuis que le nombre de formations pratiques a été étendu, la formation de type BTS répond enfin aux exigences européennes pour la reconnaissance des diplômes. Par ailleurs, l'oratrice estime qu'une formation de type bachelor, si elle devait être réalisée au Grand-Duché, permettrait aux concernés de se retrouver émotionnellement à niveau égal avec nos voisins français et belges.

Madame la Députée Francine Closener tient à souligner qu'elle n'est pas en faveur d'une répartition suivant les niveaux d'études des infirmiers entre les hôpitaux et les maisons de soins et de retraite. Elle a voulu exclure que les pétitionnaires envisagent une telle possibilité. L'oratrice demande ensuite de quelle manière l'on pourrait motiver des jeunes à poursuivre une formation d'infirmier s'ils n'ont pas envie de faire des études universitaires.

Monsieur le pétitionnaire Théo Duhamel rappelle le sondage effectué auprès des étudiants du LTPS qui a montré que plus de 96 pour cent des étudiants veulent bénéficier d'une formation de type bachelor. Ils veulent terminer le lycée en toute sérénité avant de se consacrer à 100 pour cent à l'étude de leur métier d'infirmier. Maintenir une formation BTS pour moins de 4 pour cent des sondés lui paraît inutile.

La pétitionnaire Anne-Marie Hanff rappelle qu'en France, tous les infirmiers sont formés au niveau bachelor. Elle estime que ce qui est possible en France l'est également au Luxembourg, sans encourir le risque d'une pénurie de main d'œuvre.

La présidente de la CSL, Nora Back, estime que le contenu de la formation des infirmiers nécessite d'être sanctionné par un diplôme de type bachelor. Elle pense qu'il convient de s'adapter aux niveaux de formation qui existent de par le Monde pour ces métiers. L'oratrice donne ensuite à considérer qu'il faut permettre aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires, de choisir s'orienter vers une formation d'infirmier, sans rencontrer des obstacles. Cela présuppose qu'une telle formation soit organisée au niveau bachelor. L'oratrice souligne qu'il faut construire des passerelles et elle est persuadée qu'une formation de niveau bachelor attire davantage de jeunes qu'elle n'en décourage. L'oratrice ne voit pas l'opportunité de continuer à offrir une formation de type BTS. Quant à l'attractivité de l'un et de l'autre pour un employeur, l'oratrice constate que les attributions d'un infirmier détenteur d'un BTS sont identiques à celles d'un détenteur d'un bachelor, mais il y a une différence de salaire entre les deux, qui risque d'orienter les employeurs dans leur choix.

Finalement, l'oratrice pense qu'en pratique, à côté d'un malade ou d'une personne dépendante, les gestes et interventions sont déterminés et qu'il est insensé d'offrir deux parcours d'enseignement distincts pour arriver à apprendre ces gestes aux futurs infirmiers.

Monsieur le Député Marc Hansen estime que l'objet de la pétition est important vu les expériences faites au cours de la pandémie de Covid-19. Il rappelle qu'un débat avait déjà eu lieu à la Chambre des Députés au sujet de la situation du personnel hospitalier et soignant. Chacun était alors en faveur de l'introduction d'une formation de niveau

bachelor, ce qui est d'ailleurs en train d'être réalisé, rappelle Monsieur le Député. Le constat à l'époque était celui qu'il existe une pénurie de main d'œuvre formée au Grand-Duché de Luxembourg ce qui a comme conséquence que le personnel soignant et hospitalier de la Grande Région et au-delà de cet espace est drainé vers le Grand-Duché. Or, cela n'est pas sans poser des problèmes à nos régions limitrophes. Il en découle qu'il est urgent de trouver une solution permettant de former un plus grand nombre de personnes au Luxembourg pour pourvoir les métiers de soins et de santé.

L'orateur relève qu'il ne s'agit pas seulement des infirmiers, mais qu'il convient aussi de tenir compte d'autres métiers de santé et de soins.

Monsieur le Député demande si les infirmiers auront à remplir des attributions identiques à celles qui existent aujourd'hui, une fois que la formation de niveau bachelor sera la seule formation offerte dans ce domaine. De plus, l'orateur demande s'il faut s'attendre à ce que les futurs infirmiers détenteurs d'un diplôme de niveau bachelor se verront attribuer de nouvelles tâches que les infirmiers ne remplissent pas à l'heure actuelle.

Dans le même ordre d'idées, l'orateur demande s'il ne conviendra pas de réformer toutes les carrières du secteur, à savoir celles des aides socio-familiales et des aides-soignants, dont les attributions pourraient également changer dans la suite. L'orateur demande aux pétitionnaires leur avis sur l'organisation de telles formations.

L'orateur signale encore qu'il convient de se pencher sur la question des attributions actuellement identiques entre les détenteurs d'un BTS et ceux qui détiennent un bachelor. Il y va de l'organisation concrète des services.

Monsieur le Député voudrait savoir ce qui advient des détenteurs d'un BTS, si l'on tend vers une formation exclusive de niveau bachelor. Est-ce que les détenteurs d'un BTS qui travaillent dans les différents services, vont peu à peu disparaître ? Est-ce qu'il y aura une offre de formation à leur égard, qui leur permet d'obtenir un bachelor, tout en poursuivant leur travail ? Y aura-t-il des passerelles à leur égard ? Les mêmes questions se posent à l'égard des aides socio-familiales et de aides-soignants. Il y va de la possibilité de planifier une carrière professionnelle.

Finalement, Monsieur le Député voudrait savoir si le Luxembourg dispose de suffisamment d'enseignants pour assurer les deux formations, BTS et Bachelor.

La pétitionnaire Anne-Marie Hanff confirme que le métier d'infirmier est en évolution et a encouru des changements. Il en résulte qu'il faut également adapter les attributions des infirmiers, pense l'oratrice. C'est d'ailleurs une des raisons à la base de la revendication d'une formation de niveau bachelor. L'oratrice constate encore qu'il est difficile de tenir compte de nouvelles attributions dans le cadre d'une formation BTS. Elle pense certes que les autres professions de santé et de soins doivent également être actualisées, une des raisons pour laquelle a été organisé un piquet devant le bâtiment du Cercle au moment de la tenue du présent débat. L'oratrice comprend qu'il faut bien commencer une réforme à un certain endroit et qu'il n'est pas possible de tout planifier dans le moindre détail. Mais elle souligne qu'il faut retrouver une formation au bout du chemin qui, par des passerelles, permettra de mener une carrière professionnelle ascendante, sans rencontrer des obstacles sur le parcours. Finalement, l'oratrice insiste sur la nécessité d'une bonne coordination entre les actes posés par des aides-soignants et des infirmiers.

Le pétitionnaire Gilles Evrard souligne qu'il faut offrir une formation soignante à tous les niveaux. Il constate que la profession d'aide socio-familiale ne dispose pas de base

légale, or il s'agirait d'un préalable pour définir des attributions. L'orateur souligne qu'il convient d'abord de définir des attributions, afin de savoir qui fait quoi, avant d'organiser en conséquence des formations ciblées.

L'orateur constate encore qu'il y a un certain nombre d'étudiants qui échouent dans leurs études d'infirmier et il propose l'introduction d'un métier de technicien, soit en considérant les aides-soignants au niveau du technicien, soit en introduisant un nouveau métier : l'assistant en soins techniques, qui serait alors appelé à assister l'infirmier dans une série de situations spécifiques, tout en se situant à un niveau inférieur à l'infirmier et en ayant des responsabilités moins étendues.

L'orateur plaide en faveur de passerelles qui doivent assurer un passage de l'aide-soignant vers le niveau de technicien décrit ci-devant et ensuite vers l'infirmier disposant d'un bachelor.

L'orateur est par ailleurs persuadé que si le BTS était supprimé, les détenteurs d'un BTS, à l'instar des maîtres d'écoles à l'époque, ne seraient pas délaissés, mais se verraient offrir sur la base d'une validation des acquis professionnels la possibilité d'évoluer vers d'autres responsabilités et d'obtenir en fin de parcours également un bachelor.

La pétitionnaire Yvonne Kremer explique que les attributions des infirmiers en ce qui concerne les soins de santé primaire sont déjà théoriquement prévues. L'oratrice souligne que les infirmiers pourraient cependant travailler davantage de manière préventive, contribuant ainsi à un allègement des coûts de santé. L'oratrice constate encore qu'il y a dans certains pays des pénuries de médecins et qu'il conviendrait de promouvoir la possibilité que des infirmiers exécutent davantage d'actes qui jusqu'alors nécessitent une ordonnance médicale, mais qui pourraient se faire sous la responsabilité exclusive de l'infirmier. L'oratrice déplore ensuite que la CNS, en matière de soins à domicile, prévoit 52 actes distincts pour rémunérer les interventions des infirmiers, alors qu'il serait plus judicieux et efficace de tendre vers une prise en charge globale. Cela peut être faisable si la qualité des services offerts est d'un bon niveau, estime l'oratrice.

Le pétitionnaire Gilles Evrard explique que les capacités du LTPS à former des stagiaires sont limitées. A l'heure actuelle et à l'avenir, il faut s'attendre à un maximum de 150 stagiaires qui peuvent être formés en tant qu'infirmiers. De plus, le LTPS a dû faire face à des départs en retraite d'enseignants, une évolution qui est certes compensée par de nouveaux recrutements, mais il est évident pour l'orateur qu'il faudra promouvoir le métier de l'enseignant et procéder à des embauches supplémentaires, notamment si l'on entend former plusieurs catégories d'infirmiers en parallèle et à condition que les enseignants du LTPS soient effectivement chargés d'assurer la formation des futurs détenteurs d'un bachelor.

La pétitionnaire Tina Koch signale qu'elle n'est pas rassurée si elle considère que des infirmiers travaillent côte à côte et ont des attributions distinctes. Elle se demande de quelle façon un chef des soins va programmer la présence des uns et des autres pour assurer le service de nuit. L'oratrice souligne que de telles situations ne seront gérables que si les attributions sont très clairement définies et les compétences des uns et des autres clairement délimitées.

Madame la Députée Chantal Gary veut savoir ce qu'il en adviendra des classes de deuxième et première si désormais la formation de l'infirmier ne commencera qu'à partir de la fin des études secondaires. Est-ce que les classes terminales du lycée vont alors tendre vers une formation plus généralisée ?

Madame la Députée constate encore qu'actuellement, les infirmiers spécialisés passent par une formation de quatre années mais seront moins bien rémunérés que les futurs détenteurs d'un bachelor, alors que cette dernière formation n'est que de trois années. L'oratrice demande de quelle manière l'on entend résorber ce genre de situations.

L'initiateur de la pétition, Théo Duhamel, pense qu'il sera possible de continuer un enseignement général jusqu'à l'année terminale du lycée. Il peut s'imaginer que l'on offre aux étudiants un enseignement global en sciences naturelles.

Le pétitionnaire Gilles Evrard souligne l'importance d'un recrutement qui brasse largement. Dans cet ordre d'idées, l'orateur propose qu'un genre de coaching soit offert aux étudiants provenant d'autres filières, afin qu'ils puissent réussir leur première année de formation d'infirmier.

La présidente de la CSL, Nora Back, donne un aperçu des conventions collectives de travail applicables dans les secteurs hospitaliers et de soins. Il existe deux conventions qui prévoient des rémunérations identiques pour des diplômes identiques. A présent, les infirmiers sont rémunérés au niveau BTS et les infirmiers spécialisés au niveau BTS-S. La rémunération d'un BTS-S, supérieure à celle d'un BTS, reste toutefois en-dessous de la rémunération d'un bachelor. L'oratrice pense que cette configuration des barèmes ne fut pas heureuse dès le départ, notamment parce qu'un infirmier spécialisé dispose de plus d'ECTS² qu'un bachelor. Or, puisqu'il ne s'agit pas d'une formation de type universitaire, les BTS-S sont moins bien rémunérés que les détenteurs d'un bachelor. L'oratrice pense qu'il faudra dorénavant rémunérer les infirmiers au niveau d'un bachelor et les infirmiers spécialisés au niveau d'un master.

Pour régler la phase de transition, il conviendrait de créer des passerelles qui permettent aux infirmiers rémunérés selon un tarif calqué sur un diplôme BTS de transiter vers une rémunération au niveau d'un diplôme de bachelor, notamment par le biais d'une valorisation de l'expérience professionnelle. Il en va de même pour les infirmiers spécialisés qui devraient retrouver au final une rémunération équivalente à un diplôme de master.

Par contre, si au bout des réformes entamées, tant l'infirmier que l'infirmier spécialisé reçoivent un bachelor, l'incitation salariale pour poursuivre une formation spécialisée ne serait plus donnée. Par ailleurs, sans passerelles, les infirmiers rémunérés actuellement au niveau du BTS-S demeureraient moins bien rémunérés qu'un bachelor.

Monsieur le Député Paul Galles revient sur la notion déjà évoquée de la maturité humaine dont un jeune infirmier doit faire preuve pour agir avec compassion, mais aussi avec professionnalisme dans les différentes situations auxquels il doit faire face. L'orateur demande de quelle manière cette maturité humaine pourrait être renforcée. Certes, avec un début décalé d'entrée dans le métier d'une part. Avec une formation

² Le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ou ECTS pour *European Credit Transfer and Accumulation System*, est un système de points développé par l'[Union européenne](#) dans le cadre du [processus de Bologne](#) et de l'[espace européen de l'enseignement supérieur](#) (EHEA). Les crédits sont répartis en unités d'enseignements (UE). Il a pour objectif de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études au sein d'un pays et dans les différents pays européens.

en cours d'emploi d'autre part ou avec des cours de formation spécialement ciblés sur la question, suggère l'orateur.

Monsieur Gilles Evrard n'est pas d'avis qu'une formation en cours d'emploi soit judicieuse pour les infirmiers, qui, après une formation de base, doivent connaître leur métier et les différents aspects y liés. Il verrait une telle formation plutôt en relation avec des efforts qui visent à attirer vers le métier de l'infirmier des personnes qui veulent réorienter leur parcours professionnel. Auquel cas il serait utile de leur offrir un congé spécial pour se réorienter.

Madame Yvonne Kremer donne encore à considérer qu'il convient de renforcer les principes d'éthique dans le domaine des soins, ceci tant dans les attributions à définir qu'au niveau de la législation professionnelle.

Madame Anne-Marie Hanff constate que si la formation des infirmiers devait démarrer plus tard qu'il n'en est à présent le cas, l'âge des étudiants permettra déjà d'autres approches si l'on considère des questions qui ont trait à la gestion de situations humainement difficiles. L'oratrice tient encore à souligner que les infirmiers ne sont pas des gens qui se sacrifient dans le cadre de leur métier, mais des professionnels. Afin d'acquérir des connaissances transversales, notamment en communication, l'oratrice souhaite que les formations deviennent enfin interdisciplinaires.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt, s'enquiert sur la situation linguistique en milieu hospitalier. Il lui revient régulièrement que les patients souffrent du manque de connaissances linguistiques parmi les infirmiers.

La pétitionnaire Anne-Marie Hanff explique qu'elle ne dispose pas de chiffres relatifs à la situation linguistique dans les hôpitaux. Elle donne toutefois à considérer qu'il y a des cours de formation en langue luxembourgeoise offerts aux professionnels de la santé et des soins, qui connaissent un grand succès. L'oratrice donne de manière générale à considérer que la question linguistique est importante et dépasse le seul souci de l'apprentissage du luxembourgeois. La pratique du français, de l'allemand et de l'anglais pose également un grand défi dans les structures d'accueil seniors et de soins.

Madame Nora Back signale qu'il y a des réflexions selon lesquelles les débutants dans le métier reçoivent d'abord un contrat de travail à durée déterminée et ne reçoivent un contrat à durée indéterminée que s'ils font preuve d'un certain niveau de connaissances linguistiques.

Madame Yvonne Kremer signale que la question linguistique ne se pose non seulement dans les relations entre l'infirmier et le patient, mais également au niveau de l'administration d'un hôpital, où la méconnaissance d'une langue de travail commune risque de mener à des situations dangereuses. L'oratrice y voit une raison de plus pour aller jusqu'au bout des études secondaires avant d'entamer l'apprentissage du métier de l'infirmier.

Monsieur Théo Duhamel constate que les patients sont toujours contents de pouvoir communiquer en luxembourgeois avec un infirmier et il y voit un argument de plus pour offrir une formation de bachelor au Grand-Duché au lieu de diriger les infirmiers vers des formations dispensées à l'étranger.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo constate que les discussions menées au sein de la Chambre des Députés connaissent une évolution. Ainsi, l'année passée a eu lieu un débat public où une prime pour les professions de santé fut au centre des

préoccupations, aujourd'hui, le débat public relatif à la pétition 1811 met en lumière les aspects relatifs à l'introduction d'un niveau bachelor pour les futurs infirmiers. De plus, une série de *hearings* a lieu auxquels la Chambre des Députés a invité un large nombre d'associations du terrain en vue d'accompagner de façon constructive les réformes que le gouvernement entend lancer. L'orateur constate qu'il s'agit d'un processus et que la Chambre est à l'écoute des concernés.

L'orateur met ensuite en exergue trois points saillants.

D'abord, l'importance de la formation, où l'orateur constate que les portes sont grandement ouvertes pour entamer une réforme, même si des positions nuancées par rapport à une telle réforme peuvent exister. Ensuite, les conditions de travail, qui sont un élément essentiel à considérer. Finalement, les attributions, qui sont non moins essentielles et qui sont difficiles à définir au Luxembourg pour un métier donné. Si l'on veut définir les attributions pour plusieurs métiers, l'orateur estime qu'il serait judicieux de s'associer une expertise externe pour mener à bien cet important exercice.

Monsieur le Député demande ensuite si l'Université du Luxembourg dispose des ressources nécessaires pour répondre aux défis auxquels elle devra désormais faire face en matière de formation des infirmiers. Il demande encore s'il existe un partage du travail entre l'Université du Luxembourg et le LTPS. Finalement, l'orateur s'enquiert sur les raisons à la base des nombreux abandons des étudiants qui ne terminent pas leur formation d'infirmier.

Monsieur Gilles Evrard explique que le gouvernement envisage des synergies entre le LTPS et l'Université du Luxembourg. Il constate que l'université ne dispose à l'heure actuelle pas des fondements nécessaires pour former des infirmiers et devra dès lors dorénavant développer des cours de formation y relatifs. Pour cela, il est indispensable de recourir à l'expérience des enseignants actuels. L'orateur donne encore à considérer que le lycée emménagera en 2023 dans de nouveaux locaux, disposant selon les plans actuels de salles techniques. L'orateur espère que l'enseignement à dispenser ne passera pas entièrement à l'université à Esch/Belval. Le pétitionnaire conclut qu'il y a ainsi encore de nombreuses questions qui se posent dans le chef des concernés.

Finalement, l'orateur rappelle encore une fois qu'il pense que le LTPS devrait changer de nom, du fait que les formations y dispensées n'ont plus un caractère technique.

Le pétitionnaire répond encore à la question relative au taux d'échec. Il souligne qu'il s'agit en effet d'étudiants qui abandonnent leur formation d'infirmier lors de la première année d'étude et n'entament pas la formation BTS car ils ont dû choisir trop tôt une voie professionnelle et se rendent généralement compte en cours de route qu'ils se sont mal orientés. Toutefois, pour ceux qui font le BTS, le taux de réussite est tout à fait correct et comparable avec les résultats à l'étranger.

Intervention de Madame la Ministre de la Santé

Madame la Ministre Paulette Lenert remercie les initiateurs de la pétition. Elle estime que l'objet de la pétition est d'actualité en raison des importants défis auxquels le secteur de la santé doit aujourd'hui faire face. L'oratrice rappelle le lancement du « Gesondheetsdësch », le 14 février 2020, peu avant la survenance de la pandémie de Covid-19. Elle constate que depuis une année et demie, de grand progrès ont pu être réalisés. Elle constate encore que parmi les pétitionnaires se trouvent des participants

au « Gesondheetsdësch » qui peuvent témoigner des travaux y réalisés.

L'oratrice rappelle qu'il fut rapidement convenu qu'il y a un besoin d'agir sur différents plans, dont notamment l'introduction d'une formation de type bachelor pour les infirmiers. Cet aspect fut décidé et communiqué par le gouvernement fin avril 2021, mais il ne s'agit pas de la seule décision prise par le gouvernement. Parallèlement, des groupes de travail ont reçu la mission d'élaborer des contenus, c'est-à-dire de revoir les profils des différents métiers de la santé et de les actualiser. La nécessité de s'engager sur cette voie a été un des constats du « Gesondheetsdësch » et les travaux y relatifs ont commencé. Certes, en raison de la pandémie, il n'est pas possible de progresser au rythme souhaité, mais on avance dans le travail, souligne l'oratrice.

Il ne s'agit non seulement de se pencher sur les attributions des infirmiers mais encore d'examiner la chaîne de prise en charge des patients. Cela implique une attention particulière portée sur l'interdisciplinarité qui doit se retrouver dans les formations. Des échanges constructifs ont déjà eu lieu à ce sujet, explique Madame la Ministre. Elle évoque dans ce contexte des études internationales intéressantes. L'objectif étant d'améliorer l'efficacité de la prise en charge et d'assurer une grande qualité à un prix soutenable. L'oratrice s'attend à une nouvelle approche par rapport aux métiers de la santé et des soins avec, dans son centre, l'infirmier qui doit occuper une position-clé.

L'objectif est de vérifier si le métier est aujourd'hui encore en phase avec les attributions telles qu'elles sont définies. Tout un chacun s'accorde pour dire que tel n'est pas le cas.

Au-delà d'une actualisation, il convient de se projeter vers l'avenir et de déterminer des modèles porteurs pour les évolutions futures.

Madame la Ministre n'est pas pessimiste et elle estime qu'un grand pas en avant a déjà été entamé. Elle souligne la priorité que revêtent ces dossiers.

Madame la Ministre salue le sondage réalisé par le pétitionnaire Théo Duhamel parmi les étudiants et élèves du LTPS qui a montré que 96 pour cent des sondés choisiraient une formation bachelor si elle était déjà disponible. Madame la Ministre rappelle qu'une évaluation de l'introduction du bachelor est prévue en 2028 pour déterminer s'il y a encore un besoin de maintenir une formation BTS ou si une formation bachelor pourra entièrement la remplacer. De son avis personnel, Madame la Ministre est certaine vers où il faudra se diriger et elle estime que l'Éducation nationale maintiendra pas une formation qui ne bénéficie plus de l'assentiment des étudiants. L'oratrice répète que l'on verra vers où il faut se diriger. Elle souligne que s'il y a une offre, il convient de voir si elle a du succès, si elle répond aux attentes. A présent, il convient de remplir de contenu la formation visée. Cela ne se fait pas en deux semaines et il faut procéder étape par étape, métier par métier afin de repenser complètement la chaîne de prise en charge au niveau des attributions et, partant, au niveau des formations nécessaires à ce moment.

Madame la Ministre évoque encore un autre sujet qui fait l'objet des travaux du « Gesondheetsdësch », à savoir le virage ambulatoire, c'est-à-dire le développement d'une médecine primaire qui s'effectue en-dehors des hôpitaux, au plus près des patients. Les métiers de la santé seront concernés par ces développements qui visent à réaliser une meilleure prévention. La vue globale du soignant sur son patient est un des éléments phares, tout comme d'ailleurs la communication, qui pose un défi particulier au Luxembourg, non seulement au niveau de l'emploi des langues, mais encore de manière interdisciplinaire. L'oratrice estime que pour assurer une bonne prise en charge des patients, il est indispensable que les différents métiers de la santé et des soins soient interconnectés. Au mieux, ce défi est déjà abordé lors de la

formation. Par ailleurs, il est vrai que l'emploi des langues, de toutes les langues et non seulement du luxembourgeois, constitue une particularité au Grand-Duché.

Madame la Ministre conclut que pour rendre plus attrayant le métier de l'infirmier et afin de réaliser le virage ambulatoire, il importe de mieux valoriser ces métiers. L'oratrice estime que les premiers pas vers cet objectif sont à présent entamés.

Intervention de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur le Ministre Claude Meisch remercie le pétitionnaire Théo Duhamel pour son initiative en soulignant que la démarche entamée a le mérite de mettre en exergue de nombreuses facettes de la question sous examen.

Monsieur le Ministre a examiné de près les revendications des pétitionnaires et il constate que, même si toutes les revendications ne sont pas traduites un à un par le projet gouvernemental que lui-même et Madame la Ministre de la Santé ont présenté en avril, force est de constater que de nombreux points cardinaux sont identiques de part et d'autre.

Monsieur le Ministre constate que les pétitionnaires demandent la possibilité de faire au Luxembourg des études d'infirmiers après avoir terminé l'enseignement secondaire et d'obtenir un diplôme de bachelors. L'orateur signale que le gouvernement a décidé justement cela et a donné à l'Université du Luxembourg la mission de mettre sur pied une telle formation.

Monsieur le Ministre constate que les pétitionnaires estiment qu'il s'agit d'un non-sens d'offrir un BTS spécialisé, sanctionné par un diplôme de BTS. Le gouvernement a décidé de transformer les formations spécialisées en une formation de niveau académique, dispensées par l'Université du Luxembourg et sanctionnées par un diplôme de bachelors.

Monsieur le Ministre souligne qu'il a lui-même toujours insisté sur la création de passerelles offertes aux professionnels, voire à ceux qui sont encore en cours de formation BTS, en vue de leur permettre d'accéder à un diplôme de bachelors. L'orateur souligne qu'il ne s'agit pas de donner de nouvelles attributions aux détenteurs d'un bachelors, car les attributions entre les infirmiers détenteurs d'un BTS et d'un bachelors doivent être identiques. Mais il s'agit de donner aux infirmiers qui le désirent la possibilité de poursuivre leurs études au-delà du degré de bachelors.

L'orateur relève encore qu'au cours du présent débat, d'autres réflexions se sont faites jour, à savoir la possibilité d'assumer des responsabilités plus larges en tant qu'infirmier, tout en bénéficiant à cet effet d'une formation spécifique et ciblée.

Monsieur le Ministre estime que les portes sont grandement ouvertes face aux revendications provenant du secteur et il pense que les choses ont déjà bien évolué.

Or, selon Monsieur le Ministre, le plus grand défi auquel il s'agit de faire face, c'est la pénurie de main d'œuvre dans le secteur des soins, et notamment parmi les infirmiers.

Monsieur le Ministre souligne que tant d'Éducation nationale que l'Enseignement supérieur élaborent les formations dont le secteur des soins a besoin, mais ces ministères ne décident pas des besoins qui naissent sur le terrain. L'orateur rappelle qu'il convient de demeurer prudent face à la pénurie prémentionnée, car la situation est caractérisée par une importante dépendance d'un recrutement à l'étranger. Monsieur le Ministre se dit sceptique face à la revendication de supprimer le BTS, de le remplacer par un bachelor dispensé à l'Université du Luxembourg et de croire que le problème de la pénurie de main d'œuvre n'en serait pas affecté. L'orateur pense plutôt qu'il est tout à fait possible de se retrouver avec moins d'infirmiers formés qu'auparavant. Mais il admet qu'il peut se tromper.

L'orateur pense qu'il faudra voir comment vont évoluer les choses. Si, comme il en ressort du sondage au LTPS, les étudiants se détournent du BTS au profit du bachelor, on le verra et il ne sera plus nécessaire de maintenir une formation BTS. Mais il faudra, comme l'envisage d'ailleurs le gouvernement, procéder à une évaluation afin de déterminer si l'on aura besoin d'une seule formation ou si l'on maintiendra encore le BTS. Le premier pas est fait, d'autres suivront.

Monsieur le Ministre rappelle que la situation à l'heure actuelle est fragile. Il donne à considérer qu'en médecine, on essaie de stabiliser d'abord un patient et il pense, par analogie, qu'il en est de même de la situation de la formation des infirmiers. L'orateur ne veut pas que l'on supprime sans autre regards la formation BTS. Il est d'ailleurs parfois irrité s'il entend dire que la formation BTS serait mauvaise et insuffisante pour former de bons infirmiers. D'ailleurs les infirmiers démontrent au quotidien l'excellence de leur travail, souligne Monsieur le Ministre.

D'autres pays, comme notamment la France, ont fait évoluer la formation des infirmiers vers un niveau académique. Cette évolution ne s'est pas faite du jour au lendemain mais s'est étendue sur une dizaine d'années.

Une discussion sur la nécessité de développer des formations pour d'autres profils académiques a été déclenchée à l'Université du Luxembourg, il y a quatre ans, dans le cadre de l'introduction d'un bachelor généralisé en médecine.

Cette discussion est à présent renouvelée, mais le développement de nouvelles formations, qui dépend du développement de nouvelles attributions et de nouveaux profils de métiers, ne se fera pas non plus du jour au lendemain.

Monsieur le Ministre rappelle que l'Éducation nationale est au service des autres acteurs, qu'elle est ouverte pour développer de nouvelles formations si besoin il y a, et que certainement le contenu de l'une ou l'autre formation sera adapté.

Quant à la question du dialogue mené avec les associations concernées, Monsieur le Ministre signale qu'il a eu des entrevues avec six associations distinctes avant la prise de décision gouvernementale. Après la décision, une entrevue entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et le LTPS a déjà eu lieu afin de déceler les synergies qu'il convient de réaliser. L'orateur souligne encore qu'il est convaincu qu'il faut associer les compétences existantes au Grand-Duché, notamment pour réaliser la formation de type bachelor à l'Université du Luxembourg.

Monsieur le Ministre souligne qu'il espère que l'on procédera sur la voie du dialogue. Il

serait toutefois content si les changements annoncés pouvaient être réalisés rapidement. L'université est prête pour aller de l'avant. Mais toute discussion supplémentaire risque de retarder le progrès du changement.

L'orateur rappelle que la décision d'introduire un bachelor généralisé en médecine fut prise quatre années auparavant, mais que ce n'est qu'à partir de l'année passée que cette formation est effectivement offerte. Cela démontre, selon Monsieur le Ministre, qu'il faut se donner le temps nécessaire pour réaliser une réforme de qualité.

Madame la Présidente Nancy Arendt constate à la suite de l'intervention de Monsieur le Ministre Claude Meisch que selon ses dires, le gouvernement serait prêt au dialogue et maintient une position ouverte. L'oratrice pense que, comme l'avait demandé Madame la Députée Martine Hansen, il serait dès lors possible que le projet de réforme peut encore être modifié.

Monsieur le Ministre Claude Meisch répond qu'il n'a pas dit que le gouvernement allait remettre en question sa décision du 30 avril 2021 et qu'il n'a pas l'impression que Madame la Ministre de la Santé ait dit une chose pareille. L'orateur souligne qu'il vient de dire qu'il y aura un besoin de discussion avec tous les acteurs, vu que toutes les facettes d'une réforme ne sont pas encore décidées. Un besoin de discussion - et de décision - subsiste au fil des prochaines années. Par ailleurs, l'orateur estime qu'il convient de voir de quelle manière il sera possible d'associer les personnes compétentes à la réforme afin d'assurer que les formations qui seront offertes vont être des formations de qualité.

Intervention finale du pétitionnaire

Suite à l'oubli d'accorder aux pétitionnaires un mot de la fin, Monsieur le pétitionnaire Théo Duhamel peut encore s'exprimer après le huis clos.

Monsieur le pétitionnaire Théo Duhamel remercie les participants au débat public pour l'échange de vues qui a eu lieu dans ce cadre.

L'orateur cite un adage : « La santé n'a pas de prix, mais elle a un coût ». Le pétitionnaire estime qu'il faut accepter d'engager ce coût si on veut obtenir une bonne qualité des prestations.

La motivation pour lancer la pétition était d'aller au-delà de la simple publication d'un article dans la presse, qui viendrait s'ajouter à de nombreux autres articles de ce genre.

L'orateur voulait au départ dire qu'il espère être entendu et qu'il ne faudrait plus à l'avenir organiser un rassemblement devant le Cercle, mais il constate que les pétitionnaires n'ont pas été entendus, notamment par Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale. Partant, l'orateur pense que le piquet organisé en marge du présent débat public n'était qu'une action qu'il faudra répéter si Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale entend poursuivre et imposer son projet sans écouter les étudiants et les gens du terrain.

Le pétitionnaire estime que le modèle proposé, à savoir de parcourir une formation d'infirmier spécialisé pour n'obtenir finalement qu'un BTS spécialisé constitue le véritable non-sens. L'orateur reproche au Ministre qu'il entend maintenir la formation BTS jusqu'en 2028, en mettant à un pied d'égalité les formations d'infirmier et d'infirmier spécialisé alors qu'il s'agit de deux choses différentes, notamment du fait que pour une spécialisation, il faut étudier deux années de plus.

Le pétitionnaire demande ce qu'un étudiant infirmier peut faire dans le cadre du modèle proposé par le gouvernement s'il commence ses études en 2023/24 et s'il termine ces études en 2026. Quel genre de spécialisation pourra-t-il envisager de faire pour obtenir quel genre de diplôme ? Le pétitionnaire demande à Monsieur le Ministre de revoir son projet en vue de permettre de terminer une spécialisation avec un diplôme de master.

L'orateur prie le ministre de ne pas attendre 2028 avant de commencer à réfléchir sur la question.

Le pétitionnaire exprime son sentiment qu'il y aurait une divergence de vues entre le Ministre de l'Éducation nationale et la Ministre de la Santé en ce qui concerne le terme qui sera mis à la formation de type BTS et il espère qu'il y aura une décision commune en faveur d'un terme rapproché de ce type d'enseignement. L'orateur souligne que les gens du terrain proposent l'année 2024 pour mettre fin à la formation du type BTS. Le terrain réfute l'idée de maintenir en parallèle deux ou trois formations menant à des diplômes divergents. Le pétitionnaire regrette qu'il n'a pas été écouté sur ce point.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions donne encore une fois la parole aux membres du gouvernement.

Intervention finale de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre Claude Meisch constate qu'il vient d'être adressé personnellement, ce qui l'étonne quelque peu, mais il n'entend pas continuer la discussion sur cette ligne.

L'orateur souligne que si les services concernés estiment qu'il est nécessaire de développer d'autres niveaux de formation tels qu'ils existent à présent, tant le département ministériel de l'Éducation nationale que celui de l'Enseignement supérieur sont au service d'une telle demande et agissent en conséquence.

L'orateur rappelle cependant un problème particulier, à savoir la pénurie d'une main d'œuvre qualifiée dans le contexte des services de soins et de santé. Monsieur le Ministre met en garde devant le danger d'accentuer encore ce risque.

Intervention finale de Madame la Ministre de la Santé

Madame la Ministre Paulette Lenert précise qu'il lui importe d'observer l'évolution. Elle part du principe de proposer une large offre et de constater ensuite vers où se dirigent les étudiants. L'oratrice pense que le sondage effectué par le comité des étudiants infirmiers fait apparaître que les jeunes gens vont probablement se diriger vers une formation menant à un diplôme de bachelor. Madame la Ministre pense que l'on verra le moment venu si tel sera effectivement le cas.

Madame la Ministre signale qu'il faut se donner un certain temps pour faire aboutir les travaux relatifs à la réforme des compétences et des besoins de la chaîne de prise en charge.

L'oratrice rappelle dans ce contexte que le « Gesondheetsdësch » a été lancé en plein milieu de la crise pandémique. Elle assure que l'objet des pétitionnaires est un objectif prioritaire du « Gesondheetsdësch » et que l'on y travaille. Les représentants du terrain qui participent à cette plateforme et qui ont un lien avec les pétitionnaires peuvent d'ailleurs en témoigner, estime Madame la Ministre. Des groupes de travail élaborent des conclusions dans le cadre du « Gesondheetsdësch », lesquelles remontent alors

au gouvernement. Il s'agit de travaux continus. L'oratrice accorde qu'ils n'avancent peut-être pas aussi rapidement que l'on le désire, mais elle estime que les infirmiers sont bien placés pour comprendre les obstacles qu'impose encore la pandémie.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions s'excuse encore formellement d'avoir oublié de donner le mot de la fin aux pétitionnaires. Elle constate que personne d'autre n'avait remarqué par ailleurs cet oubli et elle signale que l'échange final à la suite du huis clos fera partie intégrante du procès-verbal relatif au présent débat public.

2. Conclusions des commissions

Les commissions parlementaires constatent et saluent que le but primaire de la pétition, c'est-à-dire l'instauration d'une formation pour infirmier au niveau de Bac+3, fait d'ores et déjà partie de la réforme de l'exercice et des formations de certaines catégories de professions de santé annoncée conjointement par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ainsi que du ministère de la Santé.

Il est de même fait mention d'un *hearing* qui aura lieu en vue d'un débat de consultation sur le *Gesondheitsdësch* et des conclusions de la pétition publique n°1535³ durant lequel le sujet de la formation des infirmiers sera à nouveau traité et auquel ont été invité les organisations et personnes relevant des métiers de soins et de santé.

Les commissions parlementaires indiquent, de plus, que la réforme susmentionnée fera l'objet d'une réunion jointe de la Commission de la Santé et des Sports et de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors de laquelle sera procédé au débat sur la réforme en question en tenant compte des propos tenus au cours du présent débat public.

*

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp

Le Secrétaire-administrateur,
Noah Louis

³ Débat public du 29 juin 2020 au sujet de la pétition publique 1535 - Une prime unique pour tout le personnel des hôpitaux, cliniques, maisons médicales et maisons de soins pour leur engagement exceptionnel dans cette période de crise contre le COVID-19